Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1964)

Rubrik: Radiocommunications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RADIOCOMMUNICATIONS

Pendant toute l'année 1964, le CICR a disposé à son siège d'une station radiophonique d'émission-réception capable d'entrer en contact pratiquement avec tous les points du globe. Désignée par l'indicatif HBC88, cette station centrale a surtout servi à maintenir une liaison quotidienne avec l'hôpital de campagne d'Uqd, dans le nord du Yémen. Mais elle fut également utilisée avec succès pendans les événements du Congo pour garder le contact avec la délégation du CICR.

Le succès de ces liaisons radiophoniques a été le fruit de longues démarches s'échelonnant sur plusieurs années et d'une étroite collaboration entre hommes de Croix-Rouge, spécialistes de la radio, et autorités compétentes dans le domaine des télécommunications. En 1959, le CICR, en sa qualité d'observateur à la Conférence administrative des radiocommunications, réunie à Genève, présentait un exposé motivant et appuyant une suggestion de la Croix-Rouge allemande, en vue d'attribuer des fréquences aux organismes de la Croix-Rouge. La Conférence adopta à l'unanimité une recommandation (N° 34) déclarant notamment « qu'il est nécessaire que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge engagées dans une action de secours international puissent communiquer entre elles et avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge » et exprimant le vœu que les fréquences indispensables soient attribuées.

Après les expériences concluantes faites au cours de l'année, le CICR a estimé que le moment était venu d'associer les Sociétés nationales à l'organisation d'un réseau mondial de radiocommunications d'urgence de la Croix-Rouge. D'entente avec la Ligue, il a, en janvier 1965, adressé aux Sociétés nationales une circulaire contenant toutes les indications nécessaires à l'établissement de ce réseau.